

## DECISION DU MAIRE

N°DECIS\_2024\_15

### Objet : Concessions cimetières Montélier et Fauconnières 2025

Le Maire de la Commune de Montélier,

Vu la délibération en date du 08 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment de décider de fixer la tarification des concessions dans les cimetières de Montélier et Fauconnières pour l'année 2025,

### DECIDE

#### Article 1

De fixer le tarif pour l'année 2025 comme suit :

- Concession 15 ans 60 € le m<sup>2</sup>
- Concession 30 ans 110 € le m<sup>2</sup>
- Concession 50 ans 170 € le m<sup>2</sup>
- Columbarium 15 ans 800 € la place
- Columbarium 30 ans 1 500 € la place

Fait à Montélier, le 11/06/2024

Le Maire



Bernard VALLON